

Mouvement de l'emploi - Rentrée 2025 Fiche 4 – Participation au mouvement diocésain

Document à retourner <u>impérativement et seulement au chef d'établissement</u> avec une **copie d'écran*** de l'AGS (Ancienneté Générale de Service) <u>avant le 31 janvier 2025</u>.

Pour les enseignants exerçant dans plusieurs écoles, la signature de chacun des chefs d'établissement doit être apposée sur une seule et même **Fiche 4**. L'enseignant remet ce document au chef d'établissement de son école d'affectation principale* (école de rattachement). * *Information obtenue via l'espace i-professionnel sur le portail ETNA NANTES*, dans l'onglet Affectation.

iallachement). Information	Tobletiue via Lespace I-professi	onner sur le p	Ultali L I IVA I	VAIVILO, dans l'origiel Ari	ecialion.	
Nom d'usage		Nom de na	aissance			
Prénom		Date de na	aissance			
Adresse personnelle						
Code postal		Commune				
Téléphone		Mail académique				
École(s) d'exercice en 202	(s)			Quotité horaire d'affectation *		
*Quotité : 6h75 – 9h – 13h5	60 – 20h25 – 27h					
Si vous êtes actuellement e	chef d'établissement, cocher la en Temps Partiel de Droit (TPD), n Temps Partiel sur Autorisation	, préciser la q	uotité :			
Demande de réemploi (Priorité 1)		Demande de Mutation (Priorité 2)				
A1 Maintien de la	a priorité de réemploi du	B1 🗌	Demande	d'enseignant à temps com	plet sur au moins 3	
mouvement de l'année pre	établissements					
A2 Cessation de	fonction de direction	B1 🗌	Mutation e	n raison d'impératifs famil	iaux**	
A2 Perte d'emp	oloi (fermeture de classe,	B2 🗌	Demande	d'enseignant du 2nd degre	é	
réduction de service)		В3 🗌	Mutation s	ans motif particulier		
A2 Suite à une n	nomination à titre provisoire	B3 🗌	Suite à une	e nomination sur un emplo	i non paru, réservé	
A2 B3 Enseignant(e	e) non diplômé(e) sur poste	ou sur con	gé			
ASH		B3 🗌		ur un poste de direction		
_	n après un congé parental,	B3 🗌	Souhait 1è	re prise de direction		
une disponibilité				e mutation pour imp	•	
A4 Reprise à temps complet ou augmentation de quotité de service		(rapprochement de domicile, handicap et maladie) doivent être justifiées par des écrits (cf. directoire d'application art. 7). En				
augmentation de quette d	0 0011100	l'absence	de ces docun	nents, aucune priorité ne p	oourra être étudiée.	
Commentaires :						
☐ Je m'engage à infor (mouvement1d@ec49.fr).	mer le département RH de la l	DDEC 49 si	e renonce, p	par la suite, à participer a	au mouvement 2025	
Vu et transmis le		Fait à		le .	le,	
Signature(s) du(des) chef(s) d'établissement :		Signature de l'enseignant :				